



REPUBLIQUE FRANCAISE

Expéditeur :

**Service d'urbanisme
NAILLOUX**

1 rue de la République

31560 - NAILLOUX

Tél : 05.62.71.96.96

Courriel : responsable.urbanisme@mairienaillox31.com

Arrêté portant la référence N°**2024U-285**

Transmis au préfet le 25/10/2024

Affiché en mairie le 25/10/2024

Dossier N° : **PC 031 396 23 N0011**

Objet : CONSTRUCTION D'UNE MAISON
INDIVIDUELLE AVEC ETAGE PARTIEL, GARAGE
ACCOLE ET PISCINE

Déposé le : **30/05/2023**

Par : M. BENCHEIK Raida
Mme EL MANGAD Salma
3 rue Olympe de Gouges
31560 NAILLOUX

Sur un terrain sis à :
15 rue Olympe de Gouges
31560 NAILLOUX

Parcelle : C01077

**RETRAIT DU PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE NAILLOUX**

Le Maire de NAILLOUX

Vu l'autorisation d'urbanisme susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants,
Vu le Code des relations entre le public et l'administration,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/12/2004, révisé le 25/03/2010, modifié en dernière date le 28/09/2017 et révisé le 11/07/2024,
Vu l'accord avec prescriptions du permis de construire délivrée le 18/07/2023,
Vu la demande de retrait de l'autorisation en date du 14/10/2024, de Monsieur BENCHEIK Raida et Madame EL MANGAD Salma,

Considérant l'objet de la demande,
Considérant que le projet se trouve en zone U2 du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation du permis de construire est RETIREE.

Article 2 :

La présente décision est transmise au représentant de l'état dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Le 23 octobre 2024

Par délégation du maire, l'adjoint délégué à
l'urbanisme
Pierre MARTY

